

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2016

MESURE DES ÉMISSIONS POLLUANTES - (N° 3396)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3

présenté par
M. Lesage, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« appelées à être mises en œuvre »,

les mots :

« s'appliquant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.